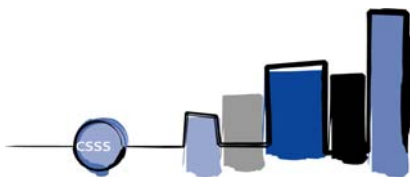


RESPONSABILITÉS DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

- **Communiquer** les règles de fonctionnement des services.
- **Vous aviser** des modifications à l'horaire de services.
- **S'assurer** de la mise en application de la Charte des droits et responsabilités des usagers du Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île.
- **S'assurer** que l'organisation du travail et les techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires.
- **Réévaluer** les services en fonction de l'évolution des besoins.
- **S'assurer** de la qualité des services rendus, selon votre plan d'intervention.

Réalisé par la Direction des communications



Direction des services aux personnes en
perte d'autonomie liée au vieillissement
et en déficience physique

Janvier 2009

VOS RESPONSABILITÉS

- **Collaborer** selon vos capacités aux services donnés.
- **Éviter** les situations où la sécurité des personnes est compromise. Pour ce faire, veuillez :
 1. limiter, de façon temporaire, la circulation des animaux dans la maison;
 2. vous abstenir, dans la mesure du possible, de fumer en présence du personnel qui vous donne des soins et des services à domicile, par considération pour lui;
 3. collaborer en vous équipant du matériel nécessaire pour que l'auxiliaire puisse faire le travail prévu au plan de services;
 4. assurer un aménagement sécuritaire des lieux.
- **Manifester** aux employés qui vous procurent des services autant de respect que vous en attendez de leur part.
- **Aviser** le Service de soutien à domicile, en cas d'absence, alors qu'une visite de l'auxiliaire est prévue.

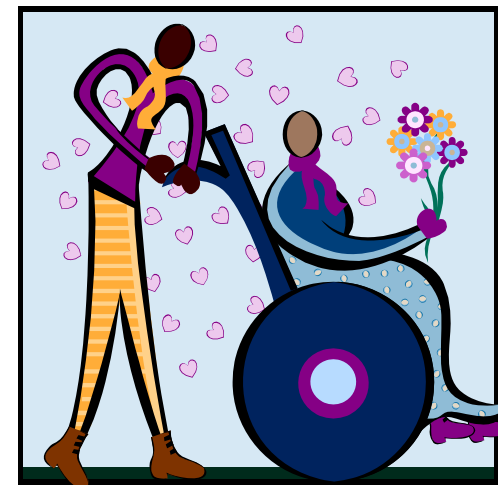
CLSC DE MERCIER-EST—ANJOU

514 356-2572

- Secteur Mercier-Est : poste 3924
- Secteur Anjou : poste 3925

Centre de santé et de services sociaux
de la Pointe-de-l'Île

vosre bien-être
nous tient à  !



Auxiliaire aux services
de santé et sociaux

CLSC de Mercier-Est—Anjou
CLSC de Rivière-des-Prairies
CLSC de Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est

L'AUXILIAIRE AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX

L'**auxiliaire aux services de santé et sociaux** est une personne qualifiée qui, en collaboration avec une équipe multidisciplinaire, intervient auprès de vous à domicile.

Par son intervention, elle vise à maintenir et à développer votre fonctionnement optimal face à des situations problématiques et à **favoriser votre autonomie** dans la réalisation des activités de la vie quotidienne.

L'**auxiliaire** vous apporte l'assistance adaptée à votre situation, et ce, à domicile, selon le plan d'intervention convenu entre vous et votre intervenant responsable.

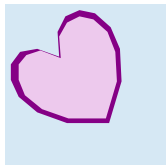
L'**auxiliaire aux services de santé et sociaux** a la responsabilité de vous offrir des services personnalisés avec courtoisie, respect et attention ainsi que de les assurer en toute confidentialité.

SON RÔLE

- **Vous aider** à demeurer autonome le plus longtemps possible dans votre milieu de vie, avec l'aide de votre entourage et selon les critères et les ressources de notre établissement.
- **Alléger** certaines tâches pour vos proches (conjoint, famille).
- **Offrir** un soutien facilitant l'adaptation à des situations difficiles.
- **Sensibiliser** les intervenants de l'équipe multidisciplinaire à vos besoins.

CONDITIONS

Certains équipements sont indispensables pour permettre à l'**auxiliaire** de donner des services, comme pour vous aider dans vos mouvements et vous assister au bain.



Afin de prévenir les accidents et d'assurer votre sécurité et celle des **auxiliaires aux services de santé et sociaux**, des conditions essentielles ont été établies :

- aucun soin d'hygiène ne sera donné au fond de la baignoire;
- l'installation d'une surface antidérapante adéquate à l'intérieur et à l'extérieur de la baignoire est requise;
- votre salle de bain doit être munie d'un rideau de douche et d'une douche-téléphone avec un boyau d'une longueur appropriée.
- selon l'évaluation de votre situation, d'autres modalités pourront être mises en place.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE :

- **Si vous ne possédez pas l'équipement adéquat, un bain éponge sera donné en attendant;**
- **L'**auxiliaire** peut, si la situation lui semble à risque, décider de procéder à un bain éponge et, si besoin, demander une ré-évaluation professionnelle.**